

Communiqué de presse : 8/10/2015

Appareillage Auditif : Surdi13 revendique l'accès à la technologie pour tous

Surdi13 association de défense des intérêts des devenus malentendants considère que **la recherche médicale et la technologie** vont venir au secours des malentendants. Très récemment le 25/9/2015 **Que Choisir** a dénoncé dans un article de 4 pages les difficultés rencontrées par les malentendants pour accéder à l'appareillage auditif en France (cf. aussi www.quechoisir.org, cliquer à gauche sur **Marché des aides auditives** . L'UNSAF (Syndicat national des audioprothésistes français) a réagi le 28 septembre en dénonçant *un dossier à charge, aux données incomplètes ou erronées* (www.unsaf.fr)

Les chiffres très contestables de l'UNSAF

Nous ne croyons pas aux chiffres avancés par l'UNSAF : *2 millions de personnes appareillées en France, 84% de satisfaits*. Nous calculons que seulement 1 232 561 personnes ont acquis un appareillage dans les 4 dernières années et que, parmi elles, seulement environ 1 million de personnes portent réellement leurs appareils (20% est l'hypothèse optimiste sur le pourcentage de ceux qui renoncent à porter les appareils une fois achetés)

Année	Nb prothèses vendues	Nb de patients appareillés (hyp : 80% sur 2 oreilles)
2011	525 921	292 178
2012	527 772	293 207
2013	567 374	315 208
2014	597 543	331 968
	Total	1 232 561

Nous constatons sur le terrain qu'environ 1 personne sur 2 est insatisfaite et cela est dû soit à un mauvais appareillage soit à un mauvais suivi (l'enquête commandée par Audio 2000 donnait elle 66% d'insatisfaits). L'insatisfaction résulte souvent des difficultés à comprendre dans le brouhaha. L'enquête sur laquelle se base l'UNSAF (enquête financée par les fabricants, réalisée par Internet et qui porte au final sur 501 personnes appareillés) apparaît peu cohérente avec les autres chiffres et semble comme "arrangée" pour la France : tous les fabricants ou distributeurs trichent plus ou moins sur les chiffres...

Par ailleurs le prix est un facteur important de mécontentement. Quand nous voyons quelqu'un qui a acheté un appareillage moyen de gamme pour 3000€ et qui a abandonné après avoir « consommé » 4 séances chez l'audioprothésiste on estime qu'il a payé 800€ pour les appareils et 550€ par séance (2200 pour 4 séances). C'est exorbitant.

Les propositions de l'UNSAF d'un tarif social à 2000 ou 2800€ en binaural (1000 à 1400€/ oreille) pour un appareillage entrée de gamme ne nous satisfait pas quand actuellement chez AFFLELOU on peut se faire appareiller avec un haut de gamme en binaural pour environ 2200€. Dans le réseau Santéclair il faut compter 2350€ pour un appareillage moyen de gamme et presque 2700€ pour un haut de gamme (1350€ par oreille). De plus, rares sont les audioprothésistes qui n'orientent pas vers les produits les plus chers...

L'UNSAF annonce 10 heures pour un appareillage unilatéral et 14 heures pour un appareillage bilatéral. Soit un rapport 1,4 et non 2 comme cela se pratique dans la profession (forfait par oreille appareillée). Nous pensons nous qu'il faut au maximum environ 10 séances la première année, que ce soit en uni ou bilatéral, puis 2 par an ensuite. Soit au total 20 séances en 6 ans et un coût pour les prestations de 800€ (400€ pour l'adaptation+400€ pour le suivi soit 40€ la séance)

Les propositions de Surdi13 : mise en place d'un secteur 1 et d'une centrale nationale d'achat

Pour résoudre ce problème de prix injustifiés nous préconisons, qu'à coté des audioprothésistes à l'ancienne où les prix sont totalement libres (secteur 2, prix au forfait, produits et prestations incluses) on mette peu à peu en place un « secteur 1 » d'audioprothésistes qui ne fourniraient que des prestations, les appareils étant fournis indépendamment par une centrale nationale d'achat (elle commanderait chaque année un grand nombre d'appareils haut de gamme et moyen de gamme couvrant toutes les surdités, comme en Angleterre). Ces appareils, compatibles avec l'accessibilité, seraient fournis avec collier magnétique et micro directionnel sans fil pour un prix d'environ 300 € qui serait la base de remboursement de la Sécurité sociale.

L'adaptation serait facturée à la visite (par ex. 40€ la visite et serait remboursée sur cette base) avec une prescription de 10 visites la première année qui pourrait être renouvelée en cas de difficultés. L'audioprothésiste serait ainsi payé dans tous les cas.

Le suivi deviendrait un véritable contrat de maintenance avec des engagements d'intervention et serait payé par semestre (par ex 40€ par semestre) et remboursé sur cette base. Un système de garde le WE pourrait être instauré.

De cette façon avec une mutuelle à peu près normale le reste à charge serait nul ou très réduit. De plus en payant à la séance on va vers plus de contrôle qualité de la part du patient (en effet il est difficile d'être exigeant si c'est apparemment « gratuit »).

Ainsi chacun pourra choisir entre le secteur 2 ou le secteur 1. Les malentendants aisés, adeptes du secteur 2, pourront continuer à se faire appareiller au forfait...

Les malentendants sont privés de secteur 1 et oubliés de la solidarité nationale

Les propositions qui visent à « mutualiser » les coûts entre ceux qui ont besoin de beaucoup de séances et ceux qui en demandent moins, ou bien entre les malentendants aisés et ceux à faibles revenus, ne sont pas acceptables. Notre système réside sur le principe que tous (bien portants ou malades) cotisent pour assurer les dépenses de santé de ceux qui en ont besoin. Un système de péréquation entre les malades seuls (ici les malentendants) serait un système en dehors de la solidarité nationale. Ces péréquations qui paraissent à priori généreuses conduisent en fait à des rentes de situation pour les audioprothésistes.

C'est le paiement au forfait qui est la source principale des problèmes rencontrés. Les malentendants qui ont cotisé toute leur vie et qui ne peuvent pas bénéficier, au moment où la presbyacousie les touche, d'un secteur 1 avec paiement à la consultation sont en fait discriminés et sont des oubliés de la solidarité nationale.

Contact Surdi13

Surdi13

Association de défense des intérêts des personnes devenues malentendantes ou sourdes

Maison de la vie associative Le Ligoures, Place Romée de Villeneuve, 13090 Aix en Provence.

Tél. : 09 54 44 13 57 | 06 59 33 78 93 | Fax : 09 59 44 13 57 | Courriel : contact@surdi13.org

Web : www.surdi13.org